

## COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 9 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I. La section de fonctionnement**

### **1. Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 141 407.76 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer et l'attribution de compensation versée à l'intercommunalité.

Les charges de personnel correspondent à 12.29 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 206 77.60 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'État,
- Les recettes encaissées au titre de prestations fournies (Loyers)

## 2. Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	Montant	<b>Recettes</b>	Montant
Dépenses courantes	131 230.00	Recettes des services	1 400.00
Dépenses de personnel	23 400.00	Impôts et taxes	36 900.00
Autres dépenses de gestion courante	21 825.00	Dotations et participations	67 800.00
Dépenses financières	950.00		
Impôts et taxes	13 000.00	Autres recettes de gestion courante	35 302.76
Charges spécifiques		Recettes financières	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>190 405.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>141 407.76</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Résultat de fonctionnement reporté	120 969.84
Virement à la section d'investissement	16 372.60		
<b>Total général</b>	<b>206 777.60</b>	<b>Total général</b>	<b>262 377.60</b>

On remarque un excédent de fonctionnement de 55 600.00€

## 3. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.44%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 147.82%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6.25%

## **II. La section d'investissement**

### **1. Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital de la dette.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le FCTVA (Fond de compensation de la TVA sur certains travaux réalisés en N-1)

### **2. Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Solde d'investissement reporté	46 006.97	Solde d'exécution reporté	
Remboursement d'emprunts	10 100.00	Virement de la section de fonctionnement (021)	16 372.60
Dépôts et cautions		Dépôts et cautions	410.00
Études		Mise en réserves (1068)	42 891.37
Travaux	40 000.00	FCTVA	17 000.00
Autres dépenses		Subventions	19 433.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	
<b>Total général</b>	<b>96 106.97</b>	<b>Total général</b>	<b>96 106.97</b>

### **3. L'état de la dette en 2025**

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du crédit agricole du Languedoc, de la caisse d'épargne, de la caisse des dépôts :

pour l'aménagement de l'ancienne école (2013-2028)

Pour des travaux de voirie et d'aménagement (2016-2031)

La dette restante au 31 décembre 2025 est de **42 570.0220 €**

### **4. Les principaux projets de l'année 2026**

- Terminer les travaux d'isolation de la mairie
- Étude de la rénovation thermique des logements communaux